

Sujet : Fwd: Projet de compte-rendu CSS TEREGA

De : "sous-prefecture-de-condom@gers.pref.gouv.fr" <sous-prefecture-de-condom@gers.pref.gouv.fr>

Date : 20/09/2021 13:14

Pour : LORIoT Nathalie PREF32 <nathalie.loriot@gers.gouv.fr>

pour mise à la signature de Mme Lecoustre

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

-----Message transféré -----

Sujet : Projet de compte-rendu CSS TEREGA

Date : Fri, 17 Sep 2021 16:34:10 +0200

De : CSS-Seveso - DREAL Occitanie/UID/UID-31-09 emis par JOFFRES Candice -
DREAL Occitanie/UID/UID-31-09 <css-seveso.uid-31-09.dreal-
occitanie@developpement-durable.gouv.fr>

Organisation : DREAL Occitanie/UID/UID-31-09

Pour : sp-condom@gers.gouv.fr, marie-helene.sturino@gers.gouv.fr

Bonjour

Je vous prie de bien vouloir trouver le projet de compte-rendu de la CSS
TEREGA pour signature.

Cordialement,

Candice JOFFRES

DREAL Occitanie

Unité inter-départementale de la Haute-Garonne et de l'Arrière

Tél : 05 61 15 39 96

-----Pièces jointes : -----

PROJET DE COMPTE CSS TEREGA 08072021.odt

30 octets

PROJET DE COMPTE-RENDU
CSS TEREGA
Jeudi 8 juillet 2021

INTITULE	NOM	STATUT	PRÉSENT / EXCUSE / ABSENT
Collège administration			
Sous-préfecture de Condom	Mme LECOUSTRE	Sous-Préfète	Présente
SIDPC			Absent
SDIS	Commandant GADAL	Chef de Groupement Territorial Sud-Ouest	Présent
DREAL	M. BERGEROU	UID 65/32 – Inspecteur de l’environnement	Présent
DIRECCTE			Absent
DDT			Absent
ARS			Absent
Collège collectivités			
Mairie de Caupenne d’Armagnac	Le maire Son représentant	Titulaire	Absent Absent
Mairie de Laujuzan	Le maire Son représentant	Titulaire	Absent Présent
le Conseil départemental du canton du Grand Bas- Armagnac	Le président Son représentant	Titulaire Titulaire	Absent Absent
Communauté de communes du Bas-Armagnac	Le conseiller Son représentant	Titulaire	Absent Absent
Conseil Régional	Le président Son représentant	Titulaire	Absent Absent
Collège riverains			
Riverain	Philippe DUCOS M. Jean NALIS	Titulaire Suppléant	Absent Présent
FNE	Alain BAUDRY	Titulaire	Absent
Association "les amis de la terre"	Le président Son représentant	Titulaire Suppléant	Absent Présent
Riverain	Jean-Pierre BRETHERS Christian DAULIEU	Titulaire Suppléant	Absent Absent
Collège exploitants			
TEREGA	Le représentant Le représentant Le représentant	Titulaire Titulaire Titulaire	Présent Présent Présent
Collège salariés			
TEREGA	Le représentant Le représentant	Titulaire Titulaire	Présent Présent

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 26 octobre 2020 ;
2. Bilan d'activités de la société TEREGA 2020 ;
3. Bilan de l'inspection des installations classées en 2020 ;
4. Point post-PPRT ;
5. Questions diverses

Ouverture de la séance à 14h35 sous la présidence de Mme Lecoustre, sous-préfet de Condom.

Mme le sous-préfet réalise un tour de table.

1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 26 octobre 2020

La rapporteuse de la CSSCT souligne qu'il est préférable, sémantiquement, d'écrire « Rapporteur de la CSSCT » plutôt que « Secrétaire de la CSSCT ».

Le compte rendu de la réunion de la CSS du 26 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Bilan d'activités de la société TEREGA 2020

Le représentant du département exploitation stockage de la société Teréga présente le bilan d'activité de la société. Il détaille notamment l'organisation de la société, le bilan des injections et soutirages, le bilan des incidents et accidents ainsi que les travaux prévus pour 2021-2022.

Mme le sous-préfet demande si les évolutions de stockage sont liées au marché.

Le représentant du département exploitation stockage de la société Teréga répond par la positive.

L'association « Les amis de la Terre » demande si le gaz est consommé.

Le représentant du département exploitation stockage de la société Teréga répond que c'est effectivement le client qui le consomme.

Il demande, par la suite, s'il y a des questions, puis présente le bilan des accidents et incidents. En 2020, il y a eu un presque accident dû à la projection d'un bouchon.

La rapporteuse de la CSSCT demande s'il s'agissait d'une projection de gaz ou d'eau.

Le représentant du département exploitation stockage de la société Teréga explique qu'il s'agissait d'eau en forte pression.

Il poursuit sa présentation en détaillant le programme des travaux pour 2021 et 2022.

Mme le sous-préfet souhaite savoir quelle est la durée de résistance des puits.

Le représentant du département exploitation stockage de la société Teréga indique qu'il y a deux parties dans le puits. Le châssis a une durée de vie équivalente à deux cents années. L'intérieur a une durée de vie moyenne de trente-cinq à quarante ans. Il précise qu'un nouveau puits à gaz est prévu en 2022. Un dossier de demande d'autorisation environnementale a été soumis aux autorités compétentes et est désormais en cours d'instruction.

Le représentant de la DREAL explique que ce dossier étant soumis à autorisation environnementale, il sera assujéti à une procédure (examen par les services de l'État, avis de l'autorité environnementale, enquête publique, arrêté préfectoral).

Mme le sous-préfet souhaite connaître le nombre de forages présents sur le site.

Le représentant du département exploitation stockage de la société Teréga répond, qu'à ce jour, le site comptabilise une vingtaine de puits d'exploitation et de contrôle.

Le représentant de la DREAL explique que l'ensemble des clusters font désormais partie de l'installation classée, y compris ceux où seules des opérations de contrôle sont réalisées, ce qui implique l'application des procédures ICPE en cas de modification sur ces installations.

Le premier adjoint à la mairie de Laujuzan souhaite avoir des informations sur la situation géographique du puits IZA 23.

Le représentant du département exploitation stockage de la société Teréga répond qu'il sera situé à côté d'IZA 20.

Mme le sous-préfet remercie la société Teréga pour la présentation et demande s'il y a des remarques.

Le représentant des salariés de la société Teréga souligne qu'une prise de conscience pour limiter l'impact environnemental est de plus en plus considérée par la société.

3. Bilan de l'inspection des installations classées en 2020

Le représentant de la DREAL explique que deux actions de contrôle ont été menées en 2020.

La première, à distance, a été conduite durant la période de confinement de la crise sanitaire du COVID-19. L'objectif était de contrôler auprès des opérateurs SEVESO que les contraintes sanitaires ne mettaient pas en péril la sécurité du site. À l'issue de ce contrôle, deux observations ont été relevées. Ces dernières ont depuis été levées.

Une visite d'inspection a ensuite été réalisée en juillet 2020.

Elle portait sur les suites données à la dernière inspection et sur le retour d'expérience suite à l'accident Lubrizol : la disponibilité de l'état des stocks et son utilisabilité en cas d'accident, ainsi que l'organisation du site en dehors des périodes dites « de confort » ont été inspectées. Les potentiels agresseurs externes (activités proches des installations pouvant générer un accident par effet domino) ont également été recherchés. Le bilan ne relève aucune non-conformité, aucun agresseur externe, n'a été identifié, cinq observations ont été relevées. Celles-ci ont été levées depuis la visite.

Une des observations portait sur la prise en compte de la barrière linguistique dans les analyses de risque.

Mme le sous-préfet demande la nature des nationalités présentes sur le site.

Le représentant du département exploitation stockage de la société Teréga répond qu'il s'agissait de techniciens italiens.

Le représentant de la DREAL indique qu'il a été demandé à l'exploitant de programmer régulièrement des exercices d'urgence (POI) hors horaires ouvrés.

Le représentant des risques industriels de la société Teréga précise qu'il existe un PPI pour le site Izaute et un PPI interdépartemental.

Le représentant de la DREAL ajoute que la société Teréga a confié les questions de sûreté à un service dédié au sein de l'entreprise.

Mme le sous-préfet demande si des caméras sont présentes.

Le représentant du département exploitation stockage de la société Teréga répond par la positive.

Le représentant de la DREAL précise qu'en 2020, deux déclarations d'incident ont été transmises à la DREAL.

Le premier était la projection d'un bouchon, le second concerne le départ d'un incendie sur des poudres stockées, sans conséquence pour l'environnement. Ce dernier a suscité des interrogations auprès de la société Teréga.

Le représentant du département exploitation stockage de la société Teréga explique qu'ils n'ont pas encore trouvé la source chimique du départ de l'incendie. Ce sujet est en étude au sein de l'entreprise. En attendant, les procédures ont été adaptées pour empêcher un nouveau départ de feu.

Mme le sous-préfet demande quelles sont les mesures mises en œuvre.

Le représentant du département exploitation stockage de la société Teréga indique que les poudres sont systématiquement mouillées, puis traitées comme produit dangereux.

Mme le sous-préfet demande s'il y a des remarques ou des observations.

Aucune remarque n'est soulevée.

4. Point post-PPRT

Le représentant de la DREAL expose l'état d'avancement du PPRT.

Il perdure six logements, pour quatre propriétaires, dans la zone de danger du PPRT.

L'Etat finance et forme un opérateur logement pour accompagner les propriétaires dans les démarches. Les travaux de deux propriétaires sont en cours de finalisation. Le paiement et le remboursement devraient être réalisés courant de l'été 2021.

Le chantier d'un autre propriétaire est en attente d'approvisionnement et les travaux sont prévus pour octobre 2021.

Une autre habitation est en cours de montage financier.

Mme le sous-préfet demande s'il y a des remarques ou des observations.

M. Nalis explique qu'il y a une habitation en cours de vente.

L'association « Les amis de la Terre » demande si le risque d'accident lié aux éventuels stockages d'engrais chez des exploitants agricoles voisins est évalué.

Le représentant de la DREAL explique qu'il n'y a pas d'installations classées ICPE pour le stockage d'ammunitions à proximité immédiate des installations TERÉGA, et que les stockages au champ sont en faible quantité (non classés ICPE) et difficilement localisables car fluctuants. Si toutefois des stockages étaient réalisés contre les clôtures TERÉGA, les tournées de sûreté réalisées par l'entreprise pourrait les identifier.

Le représentant du SDIS explique que le risque est difficile à évaluer. De plus, tous les engrais ne sont pas explosifs.

Le premier adjoint à la mairie de Laujuzan ajoute qu'il n'y a pas de corps de ferme à proximité du site de la société Teréga.

5. Questions diverses

Mme le sous-préfet demande s'il y a des remarques ou des observations.

Le représentant du SDIS précise qu'ils ont repris les exercices avec l'exploitant.

Le représentant des risques industriels de la société Teréga ajoute que ces exercices sont effectués hors heures ouvrées.

Mme le sous-préfet sollicite l'exploitant pour effectuer une visite sur le site.

Le représentant du département exploitation stockage de la société Teréga se propose pour accueillir le service de la sous-préfecture.

Le représentant des risques industriels de la société Teréga souligne que le POI est en cours de révision. La finalisation est prévue pour le mois de juillet ou août 2021. Il sera disponible courant novembre en version papier et informatisé. Il ajoute que ce POI sera transmis à la sous-préfecture, à

la DREAL et au SDIS.

La rapporteuse de la CSSCT souhaite féliciter l'engagement du personnel de la société Teréga durant la période de crise sanitaire ainsi que les modifications entreprises au sujet du traitement des gaz.

Mme le sous-préfet s'associe aux remerciements, et remercie l'ensemble des participants.

Levée de séance à 15h53

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line, positioned at the end of the text.